

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2019-095/PR/MI portant fermeture des établissements de restauration, de débits de boissons et spectacles pendant la période du Ramadan.

n° 2019-095/PR/MI

Ministère  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication  
23 mai 2019

Numéro JO  
n° 10 du 30/05/2019

Date du numéro  
30 mai 2019

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU** Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

**VU** La Délibération n°45/7° L du 7 juillet 1969 rendu applicable par l'Arrêté n°69-1098/SG/CG du 12 juillet 1969, notamment son article 5

**VU** L'Arrêté n°69-1098/SG/CG du 15 juillet 1969 fixant les conditions d'attribution d'autorisation administrative d'exercer le commerce de boissons

SUR Proposition de Mr le Ministre de l'Intérieur.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Pendant la période de Ramadan, les établissements de restaurations et de débits de boissons cités ci-dessous sont autorisés à rester Ouverts pendant la journée :1) SHERATON HOTEL2) HOTEL MENELIK3) RESIDENCE DE L'EUROPE4) HOTEL PLEIN CIEL5) KEMPINSKY PALACE HOTEL7) HOTEL ACACIAS BAVARIA8) HOTEL ALI-SABIEH9) HOTEL BELLEVUE10) HOTEL ALIA11) HOTEL LA SIESTA12) TIME-OUT RESTAURANT13) RESTAURANT CAFÉ DE LA GARE14) RESTAURANT PERGOLA15) RESTAURANT MER-ROUGE16) HOTEL AFRICAN VILLAGE17) RESTAURANT MELTING POT18) RESTAURANT BAFENA19) RESTAURANT FREE SHOP FZCO20) RESTAURANT CAFÉ BEVERLY-HILL21) RESTAURANT LONGCHAMPS22) RESTAURANT PUB L'ARC HOT23) RESTAURANT URBAN KITCHEN24) RESTAURANT LA CHAU-

MIERE25) RESTAURANT PIZZAIOLO26) KURIFTU Restaurant and LoungeArticle 2 : Les consommations doivent se faire à l'intérieur de l'Établissement.

---

#### Article 3

En outre, seront fermés, les kiosques à tabac ainsi que les gargotiers jusqu'à 16 Heures.En cas de contraventions, les établissements seront fermés d'office pour toute la durée du mois de Ramadan par décision administrative.

---

#### Article 4

Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Justice sont chargés Chacun en ce qui concerne de l'exécution du Présent Arrêté.

---

#### Article 5

Le présent Arrêté sera applicable dès sa publication qui aura lieu Selon la procédure d'urgence.

---

---

*P. Le Président de la République  
Chef du GouvernementPour Ampliation ConformeLe Secrétaire Général du Gouvernement p.i*

**MOHAMED SADEK SALEH**